

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	18 (1930)
Heft:	345
Artikel:	La journée de travail de la ménagère
Autor:	Vuillomenet, Jeanne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260063

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le samedi

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER... .	8.—
Le Numéro....	0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 inser

La case, Fr. 45.— 80.—

2 cases, . 80.— 120.—

La case 1 insertion: 5 Fr.

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Pour l'an nouveau. — A relire au début de l'année nouvelle. — La journée de travail de la ménagère: Jeanne VUILLOMENET. — Les résultats féministes des élections aux Etats-Unis: J. GUEYBAUD. — La vie internationale: la révision de la Convention de Washington sur le travail de nuit des femmes: E. GD. — Un souhait de Nouvel-An du Mouvement. — De ci, de-là... — Réunions et Congrès: *Le Frauenbund* à Berne; *les Frauenzentrale*, à Zurich: L. D. — La vie politique, chronique parlementaire fédérale; A. LEUCH. — Correspondance: Le Fonds de la Saffa. — Notre Bibliothèque: *Mutter und Kind*. — A travers les Sociétés d'intérêt féminin. — *Feuilleton*: Croquis parisiens, une cantine maternelle: V. DELACHAUX. — Illustrations: Le siège de la Ligue américaine des Femmes électriques à Washington; Mme Rosa Neuenschwander, présidente du *Frauenbund* bernois.

POUR L'AN NOUVEAU

Les meilleurs vœux du „MOUVEMENT FÉMINISTE“

à ses abonnés et lecteurs, à ses collaborateurs et à ses amis.

A relire au début de l'année nouvelle

Que celui qui veut mouvoir le monde sache d'abord se mouvoir lui-même.

SOCRATE.

Ayez le cœur haut et l'esprit modeste.

Joubert.

La vie est une mission, et le devoir en est la loi la plus élevée. De l'accomplissement de cette loi dépend le progrès futur.

MAZZINI.

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

VICTOR HUGO.

La récompense d'une chose bien faite, c'est de l'avoir faite.

EMERSON.

Le devoir consiste à aimer ce que l'on se commande à soi-même.

GOETHE.

... Car il est dit dans le Talmud: le Paradis est à celui qui rend joyeux ses compagnons.

nagères qui ont répondu sont des femmes ayant le loisir de noter l'emploi de leur temps pendant sept jours, et l'intelligence de bien comprendre le sens et la portée du questionnaire reçu.

Je dois dire que jamais ne me sont apparus aussi clairement le danger des généralisations et l'artifice et l'imprécision des statistiques les plus consciencieusement établies. Par exemple, peut-on se faire une idée sérieuse des conditions du travail ménager en Suisse par cinq réponses obtenues de la même région? Ou de ce qui se passe réellement dans les campagnes françaises par les sept réponses reçues?

Ces réserves faites, reconnaissions que l'étude que l'on nous présente est des plus intéressantes et tout à fait nouvelle chez



Cliché Mouvement Féministe

Le siège de la Ligue américaine de Femmes électriques à Washington.

(Voir article, p. 191)

¹ Bulletin de l'Office International de l'E. M., juillet 1930.

La journée de travail de la ménagère

L'Office international de l'Enseignement ménager, à Fribourg, a eu l'heureuse idée de lancer dans divers pays une enquête sur l'emploi de la journée de maitresses de maison, citadines ou paysannes. Des réponses, en nombre malheureusement restreint, lui sont venues de France, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, du Luxembourg, de Suède, de Norvège, de Roumanie, de Pologne, des Etats-Unis, et de notre propre pays.¹ Les mé-

nous, je crois. La première impression est un étonnement respectueux de la somme de travail qui peut être fournie par une maîtresse de maison à la ville ou à la campagne, car les réponses accusent souvent un total de 110, 112 ou 120 heures de travail hebdomadaire. Nous sommes loin de la journée de huit heures et de la semaine normale avec samedi anglais. Et si nous comparons la tâche d'une ouvrière d'usine à celle d'une ménagère, nous serions tentées d'estimer préférable la situation de la première, mais seulement à condition de passer sous silence la fatigue nerveuse due au bruit et au rythme accéléré d'une usine moderne, le temps employé pour se rendre au travail et en revenir, et surtout le manque de liberté et d'initiative personnelle, qui fait de l'ouvrière une machine parmi les machines.

Remarquons qu'une paysanne de chez nous, une Bernoise, qui travaille 118 h. $\frac{3}{4}$ par semaine, compte 14 heures de gestion et de comptabilité, besogne qui se fait en partie en position assise, et peut être considérée comme reposante pour qui a couru toute la journée de la maison à la basse-cour, au jardin ou aux champs. La même ménagère consacre neuf heures de sa semaine aux lectures et aux récréations, et trois heures aux relations sociales et aux devoirs religieux. Elle a huit enfants de cinq à dix-huit ans et ne donne, par conséquent, aucune parcelle de sa journée à leur alimentation spéciale et à leurs soins physiques. Si elle avait, comme l'une de ses voisines, sept enfants de un à treize ans, elle ne travaillerait pas beaucoup plus — 120 heures par semaine au lieu de 118 h. $\frac{3}{4}$ — mais elle renoncerait à ses neuf heures de lecture et de récréation, ne s'occupera plus de fanner et de sarcler, développerait moins sa basse-cour et consacrera très peu de temps à l'administration de son ménage, car le soin de ses petiots lui prendrait en moyenne quatre heures par jour.

L'Américaine se laisse moins aisément changer en machine à travailler que la femme d'autres pays. A en juger par les renseignements fournis par deux grandes enquêtes faites aux Etats-Unis, portant, l'une, sur le travail d'un millier de ménagères citadines, l'autre sur celui de sept cents fermières, les chiffres varient peu de la ville à la campagne, des soixante heures de la citadine aux soixante-dix de la rurale, (chiffres moyens). Mais les 63 heures de moyenne hebdomadaire annoncées par environ trois cent fermières de l'Orégon n'indiquent ni le temps pris par l'instruction morale et religieuse des enfants, ni les heures consacrées à la gestion et à la comptabilité, ni le temps pris par les réunions amicales ou religieuses; si nous ajoutons aux 63 heures des paysannes de l'Orégon, la moyenne des chiffres indiqués par les réponses bernaises, soit 3 heures environ pour l'éducation des enfants, 5 heures pour l'entretien de la maison — rubrique ne figurant pas, semble-t-il, dans le questionnaire américain — et 8 heures de gestion et de comptabilité, nous sommes encore très loin d'arriver à la somme du travail de nos compatriotes. Ainsi, même en complétant l'horaire américain, l'avantage reste à la femme du Nouveau-Monde qui travaille certainement beaucoup moins, ce dont on peut la féliciter.

Il faut citer, comme une des raisons de cet heureux allègement de la tâche journalière, le fait que la ménagère américaine dispose de beaucoup de commodités modernes et d'appareils perfectionnés. Et aussi la mentalité de l'Américain, qui, généralement dit, est beaucoup plus soucieux que l'Européen d'épargner à sa ménagère tout excès de travail. Mais il est intéressant de relever ceci: cette Américaine, travaillant moins longuement et moins durement que sa sœur d'Europe, s'élève avec plus d'appréciation contre la besogne ménagère exagérée. Et le fait que la contribution économique de la maîtresse de maison à l'économie et à la prospérité générales du pays n'est pas, quoique considérable, encore appréciée comme elle le devrait, soulève aussi de très vives protestations: n'étant pas rétribué, le travail ménager manque nécessairement de prestige, et l'Américaine le déplore.

Un des rapports des Etats-Unis envisage la disparition totale et inévitable de la fonction de ménagère !! Ce sera l'affaire, prophétise-t-il, d'une ou deux générations. Une remarque plus sérieuse, c'est que, si la tâche de la femme s'est certainement allégée depuis l'époque de nos grand'mères, ces vénérables dames étaient, par contre, beaucoup plus et beaucoup mieux

secondées que nous ne le sommes aujourd'hui. En effet, il y a un siècle, la crise ancillaire n'était pas même prévue et les filles de la maison et les tantes non mariées offraient une main d'œuvre familiale, dévouée et économique, sans oublier les aînées préposées à la garde des petiots.

Une suggestion donnant matière à réflexion invite les législateurs américains à fixer le salaire dû à la maîtresse de maison par son mari, en prenant pour base la somme que réclame toute personne engagée pour faire la besogne de la dite ménagère, et en admettant que le travail d'organisation et de direction doit être taxé à un prix plus élevé que la besogne courante.

Si les ménagères travaillent durement partout, elles sont partout aussi la source de multiples économies — sauf, hélas! des exceptions que nous connaissons tous. Mais ces économies, de tradition chez une maîtresse de maison digne de ce nom, pourraient être amplifiées de plusieurs façons, à en croire les remarques annexées aux réponses à l'enquête de l'Office International: économie de temps par l'emploi d'ustensiles pratiques et perfectionnés (auto-cuiseurs et autres cuiseurs économiques, tuyaux d'arrosage pour le jardin, installations faciles à nettoyer pour le clapier et le poulailler); par des boulangeries et laiteries coopératives, par une répartition plus intelligente du travail par jour ou par semaine, etc. Quant aux économies d'argent, elles pourraient s'effectuer par l'achat judicieux d'objets bons et indispensables, à l'exclusion de la camelote et des inutilités, par la confection à domicile des vêtements et surtout de la lingerie, par un habillement simple qui ne tient pas compte de la mode, par des raccommodages soignés en temps voulu, par la consommation limitée des produits étrangers, par exemple du thé, du café ou du riz, par un élevage plus rationnel de la volaille, par l'instruction au moyen de lectures spéciales — traitant, je suppose, d'économie domestique, de petit élevage, de jardinage et de conserves, etc. — par la mise à profit des connaissances acquises de la sorte, et par une meilleure mise en valeur des produits agricoles, etc. Ainsi on recommande à la fermière (réponse belge) de faire prendre les œufs à son domicile par un coquetier, au lieu de perdre du temps à aller les vendre elle-même à un marché éloigné. Mais cette économie ne me satisfait pas du tout quand je réalise que, pour une paysanne habitant une ferme isolée, le marché représente une réelle distraction et une détente salutaire de l'esprit, grâce à la course aller et retour d'abord, au spectacle qu'offre une place animée ensuite, et surtout à ces relations directes avec des semblables autres que ceux couduyés chaque jour, relations dont la privation peut très bien conduire un être sain à la neurasthénie. Donc, à mon avis, pas de coquetier si on veut économiser les frais de médecin et de pharmacien!

Le calcul a été fait que les fermières n'ayant ni l'électricité ni l'eau courante consacraient par semaine aux travaux ménagers en moyenne trois heures de plus que celles qui sont plus favorisées. Mais a-t-on tenu compte de l'éloignement de la fontaine ou du puits, si variable d'une ferme à l'autre? Et des femmes ayant des enfants voient de ce fait le chiffre des heures de travail hebdomadaire augmenter de quatorze heures en moyenne (réponse américaine). Encore une de ces généralités qui me laissent perplexe! De plus, je désirerais savoir au juste et qui représente également l'éducation intellectuelle, morale et religieuse, donnée à leurs enfants par de pauvres mamans, travaillant comme des bêtes de somme dans les campagnes, et tout au moins surmenées dans les villes. J'en arrive à imaginer que ce sont les plus véridiques qui ont laissé en blanc cette case du questionnaire. Me satisfont mieux, par leur parfum de candeur, les réponses de femmes italiennes avouant n'avoir que tout juste le temps de faire réciter leurs prières aux enfants pendant qu'elles traient les vaches!

Une constatation s'impose: la fermière d'une grande exploitation ne travaille guère que deux heures de moins par jour que celle qui n'a qu'un petit bien, quoique la première ait, on peut le penser, plus d'aises relativement que la seconde. Il s'agit donc, pour la maîtresse du grand domaine, plutôt de travail de surveillance que de travail manuel. Une fermière ayant des domestiques en nombre suffisant ne se croise pas les mains; elle répartit autrement son activité, elle agrandit le

poulailler et le potager, elle fait plus de conserves, elle coud davantage, raccomode mieux et aide beaucoup plus son mari dans les champs.

Comparaison n'est certes pas raison! Mais le lecteur du *Bulletin de l'Office international de Fribourg* ne peut s'empêcher de comparer entre eux les chiffres de l'enquête, de les soupeser, de les juger, et d'apprécier ce qu'ils représentent d'humble besogne si monotone et si peu prisée, de soins donnés à tous, bêtes et gens, de fatigue au soir de l'interminable journée, et de résignation touchante, mais, à mon avis, déplorable.

Jeanne VUILLOMENET.

Les résultats féministes des élections aux Etats-Unis.

Les élections de novembre dernier ont amené six femmes au Congrès des Etats-Unis, dont cinq y siégeaient précédemment qui ont été réélues: Mrs. Edith Nourse Rogers, Mrs. Mary Norton, Miss Florence Kahn, et deux des célèbres « trois Ruth », dont nous avons parlé en leur temps, soit Mrs. Ruth Bran Owen, et Mrs. Ruth Pratt. Quant à la « troisième Ruth », Mrs. MacCormick, cette dernière élection lui a fait perdre le siège au Sénat qu'elle avait gagné à la force du poing lors de la dernière consultation populaire. « Trop sèche pour les humides et pas assez sèche pour les extra-secs », déclare notre confrère américain *The Woman's Journal*, expliquant ainsi comment la position modérée de la première femme sénateur d'outre-Atlantique lui a fait perdre son siège. Mais que l'on soit tranquille à son égard, car notre confrère toujours, se posant la question: « que va faire maintenant Ruth MacComick ? », ne manque pas de répondre lui-même: « certainement quelque chose d'intéressant. » Evidemment, c'est là une personnalité qui n'a pas dit son dernier mot.

Une sixième femme est entrée par cette élection à la Chambre des Représentants: Mrs. Effie Wingo, dont le mari, député de l'Etat d'Arkansas, est mort au cours de la dernière législature, et dont les électeurs ont réalisé le vœu que sa femme lui succède à la Chambre. Il y a là une conception sentimentale de la politique qui est curieuse à rencontrer dans cette *business-like* Amérique!

Ajoutons qu'il est de nouveau très fortement question de Miss Grace Abbott, la directrice du Bureau de l'Enfance, pour le poste de Ministre du Travail des Etats-Unis laissé vacant par l'élection de son titulaire au Sénat. Ce serait là un événement considérable. Espérons.

J. GUEYBAUD.

La Vie internationale

La revision de la Convention de Washington sur le travail de nuit des femmes.

Nos lecteurs se souviennent sans doute de la décision prise par le Conseil d'Administration du Bureau International du Travail, en juin de cette année, d'examiner la possibilité de reviser quelques points de la Convention internationale de Washington de 1919, interdisant le travail de nuit aux femmes dans les établissements industriels.

Cette Convention étant une de celles qui a provoqué le plus de protestations dans les milieux féministes radicaux (*Open Door* notamment), et étant aussi peut-être, sous sa forme actuelle, une de celles qui risque, en restreignant les possibilités de travail féminin, de nuire à la travailleuse, nous pensons utile d'apporter ci-après quelques détails à ce sujet.

Trois propositions de modifications ont été soumises au Conseil, émanant de trois gouvernements. Le gouvernement britannique d'abord (et c'est sans doute pour cela que, dans certains milieux, on a attribué, à tort à notre avis, l'ini-

tiative de cette démarche à l'*Open Door*) relevait très justement le fait qu'en l'absence dans la Convention de toute dérogation visant les personnes occupant des postes de surveillance ou de direction, il serait impossible, dans les pays ayant ratifié cette Convention, que les femmes puissent être employées à des postes supérieurs (femmes ingénieurs, femmes surveillantes, femmes contrôleur dans une usine d'énergie électrique, par exemple, qui, dans les établissements à travail continu, nécessitent aussi une présence continue. Les gouvernements suédois et belge, eux, faisaient porter leur demandes de modifications sur la période considérée comme *nuit*, et pendant laquelle le travail est interdit aux femmes ouvrières, soit une période de onze heures consécutives après dix heures du soir ou avant cinq heures du matin: en Suède cette interdiction a eu comme résultat d'exclure les femmes de tout travail dans les boulangeries et les laiteries où la besogne commence de grand matin, alors que, d'autre part, ce laps de temps n'est pas suffisant pour pouvoir être divisé entre deux équipes. En Belgique, ce sont des questions locales de transport qui ont compliqué la situation dans la région de Verviers, où le travail dans les usines de peignage et de filatures de laine est organisé de telle façon que les équipes qui se succèdent devraient commencer ou quitter le travail à des heures où ne circule aucun train. (Nos lectrices des régions horlogères du Jura bernois et neuchâtelois, où les trains locaux amènent constamment les travailleurs à la fabrique et les en emmènent, comprendront certainement cette difficulté).

C'est sur ces deux ordres de question que le Conseil d'Administration du B.I.T. a décidé d'examiner la possibilité de reviser la Convention de Washington, et à cet effet le Directeur a adressé en août dernier à tous les gouvernements des Etats membres de l'Organisation internationale du Travail une lettre leur demandant leur avis sur l'utilité d'une révision, qui a) établirait une distinction quant à l'interdiction du travail de nuit entre ouvrières et surveillantes, et b) qui modifierait la détermination de la période dite de *nuit* pendant laquelle le travail féminin est prohibé. Les réponses étant demandées pour le 15 décembre 1930, nous ne pouvons naturellement pas annoncer encore de quelle façon se sont prononcés les différents gouvernements. Nous croyons savoir cependant que le gouvernement suisse était opposé à toute idée de révision dont il ne voyait pas la nécessité chez nous. Sur le premier point, en effet, une ordonnance fédérale interdisant d'employer des femmes au service des grandes dynamos, des moteurs, et des chaudières à vapeur, un changement à la législation internationale resterait de ce fait inopérant; seulement l'Office fédéral du Travail ne semblait pas prévoir la possibilité de femmes ingénieurs ou surveillantes dans d'autres postes que ceux-là, que généreraient considérablement la Convention de Washington dans l'exercice de leur travail. Il est vrai que les femmes ingénieurs sont remarquablement rares chez nous; mais il n'en sera pas toujours ainsi sans doute, et c'est pourquoi il aurait été préférable de prévoir l'avenir. Pour le second point, si des difficultés analogues à celles signalées par la Belgique se rencontrent aussi chez nous (mauvaises correspondances entre les horaires des fabriques et ceux des trains locaux), l'Office fédéral du Travail estimait que quelques dispositions dérogatoires à la Convention suffiraient à régler ces cas particuliers, et qu'il n'était pas nécessaire de reviser la Convention de Washington pour cela.

A côté des gouvernements officiellement consultés, les organisations internationales et nationales féminines se sont naturellement officieusement préoccupées de cette question, qui les intéresse très directement. Et naturellement aussi, leur attitude a été différente. L'*Open Door* par exemple demande naturellement, ou l'abrogation de la Convention actuelle, ou un changement complet, qui traitant les femmes sur le même pied que les hommes interdirait à ceux-ci aussi tout travail de nuit: ce qui est déplacer quelque peu la question posée aux gouvernements! Le Conseil International des Femmes semble, pour autant que nous le sachions, s'être borné à enregistrer la demande de révision, et à en admettre les résultats. L'Alliance Internationale pour le Suffrage, sachant combien sont divisées sur ce sujet brûlant les Sociétés qui la composent, a adopté une